

Document Unique

COMMUNE DE AUSSAC VADALLE

au 04/08/2011

Table des matières

1. Présentation du Document Unique	3
2. Démarche d'évaluation des risques professionnels	5
3. Liste des risques recensés (par priorité)	10
4. Liste des actions en cours/proposées	11
5. Cartographie des risques	12
6. Liste détaillée des risques et des actions	14
COMMUNE DE AUSSAC VADALLE	14
COMMUNE DE AUSSAC VADALLE / ADMINISTRATIF	17
COMMUNE DE AUSSAC VADALLE / TECHNIQUE	19

1. Présentation du Document Unique

1.1 Contexte réglementaire

Le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret 2000-542 du 16 juin 2000, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale, applicable aux collectivités et établissements employant des agents régis par la **loi n° 84-53 du 26 janvier 1984**, indique que *les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité*. Les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité sont celles du **Code du Travail** et par les décrets pris pour son application.

L'article L.4121-1 du Code du Travail définit l'obligation de l'employeur, de prendre toutes *les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs*, sur la base des principes généraux. Cette disposition générale prévoit que l'employeur mette en oeuvre des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 a complété les dispositions réglementaires dans le Code du Travail par l'article **R.4121-1**: *L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3*. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement, y compris ceux liés aux ambiances thermiques.

1.2 Les caractéristiques du document unique

La réglementation actuelle en vigueur ne spécifie pas la forme précise du document unique. Toutefois, la **circulaire ministérielle du 18 Avril 2002** explique que ce document doit satisfaire à des exigences de cohérence, de commodité et de traçabilité.

1.2.1 Contenu du document

C'est un document synthétique qui réunit les résultats d'analyse des risques sur un même support (écrit ou numérique). Il doit faire apparaître **un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail**, avec au minimum :

- Un inventaire des risques,
- Une analyse des risques, résultant de l'étude des conditions d'exposition des salariés à ces risques,
- Un plan d'actions.

1.2.2 Accessibilité du document (R4121- 4 du code du travail)

Le document est tenu à la disposition des acteurs de la prévention, qu'ils soient internes ou externes à l'entreprise.

Il est mis à disposition :

- du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail ou les instances qui en tiennent lieu,
- des délégués du personnel ou, à défaut, des personnes soumises à un risque,
- du médecin de travail.

Il est également tenu à la disposition, **sur leur demande** :

- de l'inspecteur ou du contrôleur du travail,
- des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale,
- et, selon l'activité, de toute personne mentionnée, dans la circulaire du 18 avril 2002.

1.2.3 Suivi et mise à jour (R4121-2 du code du travail)

Le document doit être mis à jour :

- au moins une fois par an,
- lors de **toute décision d'aménagement important** modifiant les conditions d'hygiène, de sécurité ou des conditions de travail ;

NB : notamment en cas de transformation importante des postes de travail (modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail) et en cas de modification des cadences et des normes de productivité, etc.

- lorsqu'une **information supplémentaire** concernant l'évaluation du risque est recueillie et en modifie l'évaluation précédemment établie.

NB: notamment à la survenue d'un accident, évolution de l'état des connaissances sur la toxicité d'un produit chimique, etc.

1.3 Les objectifs de l'évaluation des risques

1.3.1 Enjeu réglementaire

La réalisation du document unique permet à l'employeur de se mettre en conformité réglementaire (sa responsabilité pénale pouvant être recherchée en cas d'accident grave).

1.3.2 Enjeu humain

L'évaluation des risques professionnels constitue le point de départ d'une démarche de prévention, à ce titre, elle contribue à l'amélioration de la performance générale (diminution de l'absentéisme) de l'établissement, du double point de vue social et économique

1.3.3 Enjeu économique

La mise en oeuvre d'une démarche garantissant l'intégrité physique des salariés permet à l'employeur de réduire les coûts, des accidents du travail et des maladies professionnelles, qui lui sont imputés. C'est pourquoi de nombreuses actions de prévention doivent être menées.

1.3.4 Enjeu social

Une démarche de prévention vise à accroître la protection de la santé et de la sécurité ainsi qu'à améliorer les conditions de travail des agents au sein de l'établissement et de ce fait leur bien être au travail. Cette approche doit être menée en liaison avec les instances représentatives du personnel, de façon à favoriser le dialogue social, en constituant un facteur permanent de progrès au sein de l'établissement.

2. Démarche d'évaluation des risques professionnels

2.1 La démarche

La démarche de prévention des risques professionnels doit s'inscrire dans un processus dynamique et participatif, elle doit être initiée par l'autorité territoriale qui aura au préalable pris connaissance des principes généraux de prévention auxquels elle doit se conformer. A ce stade il est important de définir des objectifs, la méthode, le rôle des différents acteurs et les moyens mis à disposition pour l'accomplissement de cette mission.

Il est préférable que la collectivité s'organise pour être autonome afin de s'approprier la démarche.

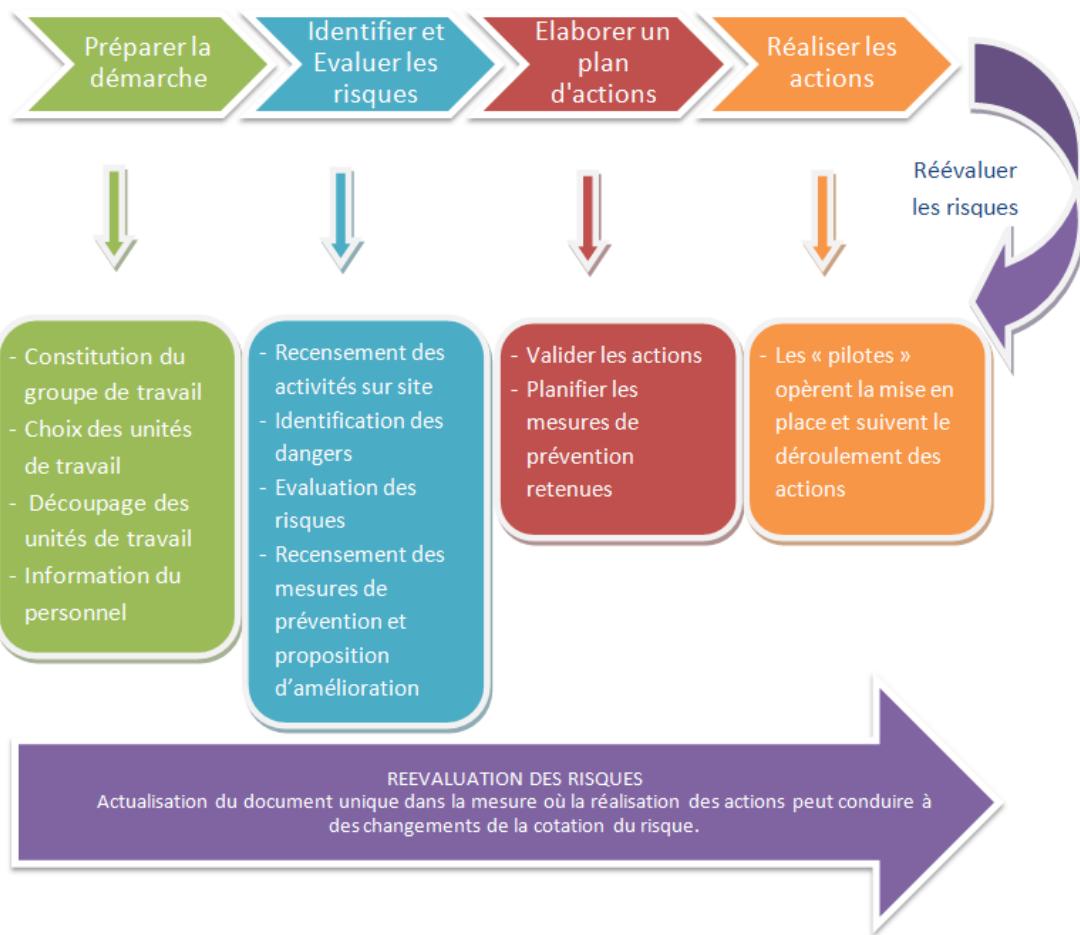


Figure 1 Démarche d'évaluation des risques professionnels

Elle doit, dans un premier temps constituer un groupe de travail pluridisciplinaire composée :

- d'un référent (dont le rôle est d'assurer le suivi de la démarche)
- d'acteurs internes (élu, encadrement, ACMO, agents, CTP-CHS)
- et externes (médecin de prévention),

Ainsi l'autorité peut assurer la qualité de l'évaluation des risques et développer une culture de la prévention dans son établissement.

Cette première étape est suivie par une phase de découpage des unités de travail et une phase d'étude des documents relatifs à la sécurité et la santé au travail (réglementation, fiches de poste santé-travail, fiches de données de sécurité, ...). Un pré diagnostic des risques est alors établi sur la base de ces documents

La phase pratique de l'EvRP (évaluation des risques professionnels) va ensuite débuter par unités de travail successives, une grille diagnostic est complétée au cours d'entretiens sur le terrain. Cet audit comprend une analyse des postes de travail un contrôle des locaux, des équipements et procédures, ainsi qu'un recensement des actions réalisées, en cours ou proposées.

Cette opération effectuée, et après validation des différents responsables concernés, les informations seront saisies sur l'application au fur et à mesure, elles viendront ainsi constituer le document unique.

Le document final sera présenté au Comité d'Hygiène et de Sécurité pour avis, et il prend ainsi son caractère officiel.

2.2 La méthodologie

Ce dispositif place l'évaluation des risques au cœur de la démarche de prévention des risques professionnels.



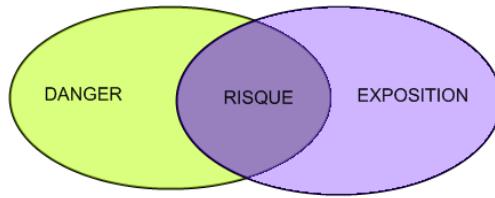
2.2.1 Identifier les dangers et évaluer les risques:

Identifier les dangers, leur probabilité d'occurrence et de gravité nécessite une maille d'analyse. La plus pertinente est celle de « **l'unité de travail** », qui regroupe les agents exposés de manière similaire à des risques identiques (regroupés par service, et/ou bâtiment, et/ou poste de travail).

Le danger est la propriété ou capacité intrinsèque d'un équipement, d'une substance, d'une méthode de travail (voir d'un lieu) de causer un dommage sur la santé des personnes. Un risque est la probabilité qu'une personne subisse un dommage en fonction de son exposition à l'un de ces dangers.

Cette identification est effectuée au cours du recensement des activités et lors de visites terrain avec les agents concernés.

L'évaluation des risques consiste à apprécier le niveau d'exposition des salariés aux dangers identifiés précédemment. Cette hiérarchisation des risques est définie par la combinaison de trois facteurs présentés ci-après, ils sont tous gradués selon une échelle en quatre niveaux ce qui permet de les classer par ordre de priorité



Chaque risque est évalué selon trois critères : la fréquence d'exposition, la gravité des conséquences et la maîtrise.

Niveaux de Fréquence (F)

Note	Exposition	Libellé
1	<10j/an	Exceptionnel
4	De 10 à 49 j / an	Mensuel
7	De 50 à 150 j / an	Hebdomadaire
10	> 150 j / an	Quotidien

Niveaux de Gravité (G)

Note	Libellé
1	Soins sans arrêt
4	Soins avec arrêt
7	Incapacité permanente partielle
10	Mortelle

Niveaux de Maîtrise (M)

Le niveau de mesure de maîtrise indique, pour l'évènement redouté, s'il existe déjà un système ou une organisation qui permet de réduire et/ou de supprimer son apparition. Ceci comprend les mesures de prévention et les mesures de protection

Note	Libellé	Exemple
1	Aucune mesure en place	Aucune réflexion à ce sujet
0,75	Humaine	Sensibilisation / formation des agents
0,75	Organisationnelle	Mise en place de : consignes, procédures, modification du mode de fonctionnement, contrôles, autorisations, sanctions, fiche de poste, analyse des accidents?
0,75	Technique	Mise en place de matériel adapté, d'équipement de protection individuelle ou collective
0,5	Organisationnelle et Humaine	Mise en place d'une mesure organisationnelle et sensibilisation des agents à ce nouveau mode de fonctionnement
0,5	Technique et Humaine	Formation à l'utilisation d'une nouvelle machine améliorant les conditions de travail des agents
0,5	Organisationnelle et Technique	Mise en place de consignes de sécurité sur l'utilisation d'un nouvel outil de travail
0,25	Humaine, Technique et Organisationnelle	Ensemble des mesures humaine, technique et organisationnelle mises en place

Niveaux de risque

L'indice de risque (IR) sera défini de la façon suivante : $IR = F \times G \times M$ définissant ainsi trois niveaux de criticité

		FREQUENCE x GRAVITE									
		1	4	7	10	16	28	40	49	70	100
MAITRISE	0,25	0,25	1	1,75	2,5	4	7	10	12,25	17,5	25
	0,5	0,5	2		5	8	12	20	24,5	35	50
	0,75	0,75	3	3,25	7,5	12	21	30	36,75		75
	1	1	4	7	10	16	28	40	49	70	100

De plus, pour hiérarchiser les résultats obtenus, suite à l'évaluation des risques, un code couleur a été créé dans le souci de hiérarchiser les actions.

Trois niveaux de priorité d'actions aident à leur planification :



Cette démarche d'identification et d'évaluation des risques doit être menée de telle sorte que les personnes qui sont confrontées directement aux risques soient impliquées dans cette évaluation afin que les résultats soient les plus représentatifs possibles

2.2.2 Elaborer un plan d'actions :

L'évaluation des risques trouve sa raison d'être dans les actions de prévention qu'elle va susciter. Sa finalité n'est autre que mettre en oeuvre des mesures effectives, visant à l'élimination des risques.

La mise au point du programme d'actions consiste à :

- rechercher des solutions dans le respect des principes généraux de la prévention (**L. 4121-2 du code du travail**),
- déterminer un délai de mise en place
- définir un responsable d'exécution de cette action

C'est sur ces bases que le programme annuel de prévention des risques professionnels

2.2.3 Mettre en oeuvre les actions :

Suite à la validation du programme d'actions par l'autorité territoriale, les différents pilotes s'organisent réaliser les améliorations selon une échéance donnée.

Il ne s'agit pas de traiter à la fois toutes les actions mais de commencer par agir en priorité sur les risques les plus élevés.

Néanmoins, des actions ne demandant pas beaucoup de moyens peuvent être mises en oeuvre même si elles n'apparaissent pas en priorité.

2.2.4 Réévaluer les risques

Dans la mesure où les actions réalisées au 2.2.3 peuvent conduire à des changements techniques, organisationnels et/ou humains, dans les unités de travail, susceptibles de générer de nouveaux risques, il convient en premier lieu, d'effectuer une nouvelle évaluation des risques, selon les modalités de mise à jour du document unique (point 1.2.3).

A l'issue de ces actions il s'agit d'enclencher de nouveau la démarche de prévention.

3. Liste des risques recensés (par priorité)

Nom du danger	P1	P2	P3	Total	Effectif concerné
Utilisation de produits inflammables comburants - combustibles	1	0	1	2	4
Chute de hauteur (contrebas, échelle, élément élevé)	0	3	1	4	8
Chute de plain-pied	0	2	2	4	6
Intervention sur la voie publique	0	1	1	2	3
Circulation interne (manoeuvres, piétons, zone dangereuse)	0	1	0	1	4
Électricité	0	1	0	1	2
Manipulation/projection de produits dangereux/allergènes	0	1	0	1	2
Travail générant flammes/étincelles/chaleur	0	1	0	1	2
Agression physique / verbale	0	0	5	5	7
Travail isolé	0	0	4	4	7
Bruit	0	0	3	3	4
Manutention de charges inertes (lourdes, difficiles, cadence élevée)	0	0	3	3	6
Organisation du travail (délais, surcharge, trajet, horaires)	0	0	3	3	3
Utilisation de véhicule	0	0	3	3	4
Espace de travail (confinement, agencement)	0	0	2	2	3
Intervention d'entreprises extérieures (Plan de prévention, méconnaissance des risques)	0	0	2	2	3
Posture inappropriée (contrainte rachidienne)	0	0	2	2	4
Difficultés relationnelles, harcèlement	0	0	1	1	1
Intervention de travailleurs saisonniers ou temporaires (prise en compte des contraintes internes)	0	0	1	1	1
Manipulation de personnes	0	0	1	1	1
Travail sur écran de visualisation	0	0	1	1	1
Vibrations	0	0	1	1	2

4. Liste des actions en cours/proposées

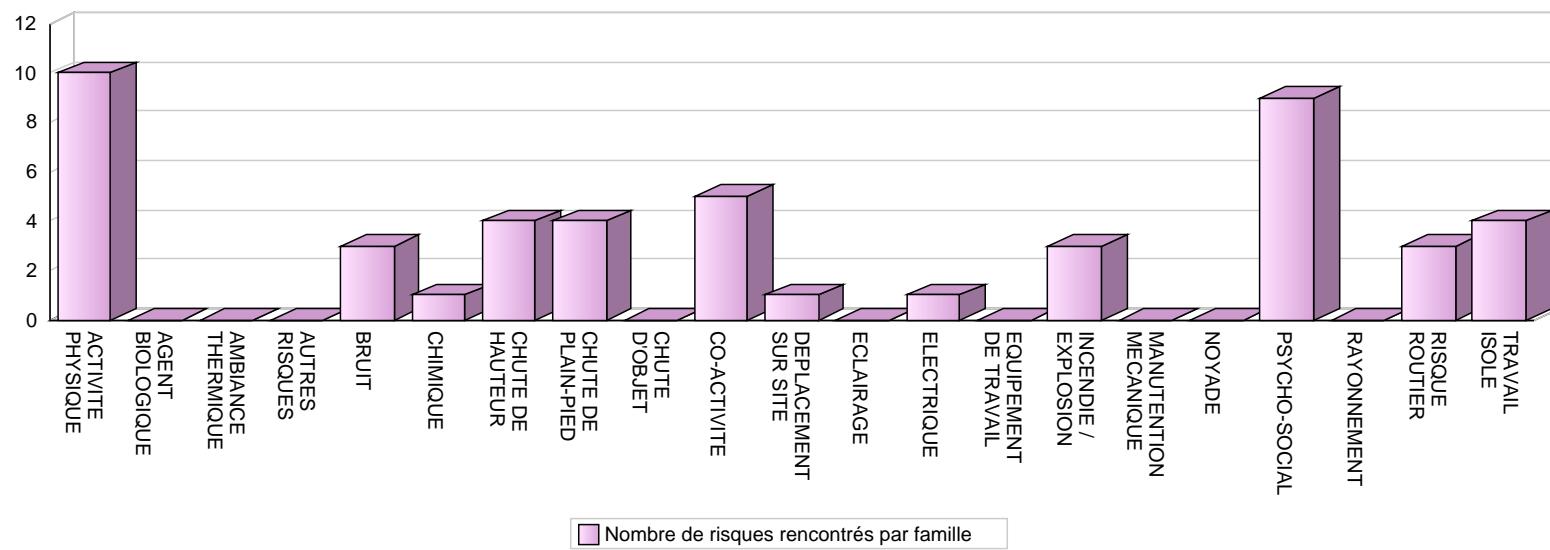
Type d'action	Proposée	En cours	Total	Effectif concerné
Equipement collectif	2	0	2	4
Outils / matériel	0	1	1	2
Equipement individuel	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0
Produits	0	0	0	0
Organisation/Procédure/Consigne	0	0	0	0
Formation	0	0	0	0
Sensibilisation	0	0	0	0
Communication	0	0	0	0

5. Cartographie des risques

	ACTIVITE PHYSIQUE	AGENT BIOLOGIQUE	AMBIANCE THERMIQUE	AUTRES RISQUES	BRUIT	CHIMIQUE	CHUTE DE HAUTEUR	CHUTE DE PLAIN-PIED	CHUTE D'OBJET	CO-ACTIVITE	DEPLACEMENT SUR SITE	ECLAIRAGE	EQUIPEMENT DE TRAVAIL	INCENDIE / EXPLOSION	MANUTENTION MECANIQUE	NOYADE	PSYCHO-SOCIAL	RAYONNEMENT	RISQUE ROUTIER	TRAVAIL ISOLE
ADMINISTRATIF/SECRÉTAIRE DE MAIRIE																				
COMMUNE DE AUSSAC VADALLE/ATELIER																				
COMMUNE DE AUSSAC VADALLE/ECOLE ELÉMENTAIRE																				
COMMUNE DE AUSSAC VADALLE/MAIRIE																				
COMMUNE DE AUSSAC VADALLE/PUYMERLE																				
COMMUNE DE AUSSAC VADALLE/SDF																				
TECHNIQUE/AGENT TECHNIQUE																				
TECHNIQUE/COORDONNATEUR TRAVAUX																				
TECHNIQUE/ENTRETIEN, MÉNAGE																				
TECHNIQUE/RSP RESTAURANT SCOLAIRE																				
TECHNIQUE/SURVEILLANCE REPAS ET RÉCRÉATION,NAVETTE.																				

Famille de risque	Somme des effectifs	Somme des risques
ACTIVITE PHYSIQUE	17	10
AGENT BIOLOGIQUE	0	0
AMBIANCE THERMIQUE	0	0
AUTRES RISQUES	0	0
BRUIT	4	3
CHIMIQUE	2	1
CHUTE DE HAUTEUR	8	4
CHUTE DE PLAIN-PIED	6	4
CHUTE D'OBJET	0	0
CO-ACTIVITE	7	5
DEPLACEMENT SUR SITE	4	1
ECLAIRAGE	0	0
ELECTRIQUE	2	1

Famille de risque	Somme des effectifs	Somme des risques
EQUIPEMENT DE TRAVAIL	0	0
INCENDIE / EXPLOSION	6	3
MANUTENTION MECANIQUE	0	0
NOYADE	0	0
PSYCHO-SOCIAL	11	9
RAYONNEMENT	0	0
RISQUE ROUTIER	4	3
TRAVAIL ISOLE	7	4



6. Liste détaillée des risques et des actions

COMMUNE DE AUSSAC VADALLE

ATELIER

Danger	Evalué le	Description	Effectif	Fréquence	Gravité	Maîtrise	IR
Travail générant flammes/étincelles/chaleur	03/08/2011	L'atelier est le lieu de stockage des matériel et des produits et c'est également le poste de travail pour le meulage et le soudage	2	Quotidien (plus de 150 j/an)	Mortelle	Humaine et Technique et Organisationnelle	25
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Outils / matériel	Remplacement du stockage et de la délivrance carburant par une cuve double peau, dotée d'une distribution de sécurisée	03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	L.Viart		
Equipement individuel	Port des éléments de protections individuels lors des travaux	03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	P. Lalut		
Espace de travail (confinement, agencement)	03/08/2011	Local étroit	2	Hebdomadaire (de 50 à 150 j/an)	Soins sans arrêt	Technique	5.25
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Equipement collectif	Construction d'un nouvel atelier adapté	03/08/2012	Proposée	03/08/2011	L.Viart		

ECOLE ELÉMENTAIRE

Danger	Evalué le	Description	Effectif	Fréquence	Gravité	Maîtrise	IR
Utilisation de produits inflammables comburants - combustibles	03/08/2011	Chauffage et Incendie	2	Quotidien (plus de 150 j/an)	Mortelle	Technique et Organisationnelle	50
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Autre	demande de contrôle par la commission de sécurité	03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	G.Liot		
Electricité	03/08/2011	Non respect des normes d'installation	2	Hebdomadaire (de 50 à 150 j/an)	Soins avec arrêt	Technique	21

Danger	Evalué le	Description		Effectif	Fréquence	Gravité	Maîtrise	IR
Actions mises en place								
Type d'action	Description de l'action		Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Organisation/Procédure/Consigne	Mise au normes et suivi par une entreprise de contrôle externe		03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	G.LIOT		
Organisation/Procédure/Consigne	Mise en place de contrôles trimestriels		03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	P.Lalut		
Chute de hauteur (contrebas, échelle, élément élevé)	03/08/2011	Par l'usage des jeux par les enfants	2	Hebdomadaire (de 50 à 150/jan)	Soins avec arrêt	Technique et Humaine		14
Actions mises en place								
Type d'action	Description de l'action		Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Organisation/Procédure/Consigne	contrôle trimestriel		03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	P.Lalut		

MAIRIE

Danger	Evalué le	Description		Effectif	Fréquence	Gravité	Maîtrise	IR
Circulation interne (manoeuvres, piétons, zone dangereuse)	03/08/2011	Escalier ancien étroit et glissant		4	Quotidien (plus de 150/jan)	Soins avec arrêt	Technique et Humaine	20
Actions mises en place								
Type d'action	Description de l'action		Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Sensibilisation	évocation du risque et rappel de précautions		03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	G.Liot		
Manutention de charges inertes (lourdes, difficiles, cadence élevée)	03/08/2011	Déplacement du mobilier en raison des cérémonies (mariages etc.)	2	Exceptionnel (moins de 10/jan)	Incapacité permanente partielle	Technique et Humaine		3.5
Actions mises en place								
Type d'action	Description de l'action		Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Equipement collectif	remplacement par du mobilier idoine		03/08/2012	Proposée	03/08/2011	P.Lalut		

PUYMERLE

Danger	Evalué le	Description		Effectif	Fréquence	Gravité	Maîtrise	IR
Chute de hauteur (contrebas, échelle, élément élevé)	03/08/2011	lors du remplissage de la citerne pour mettre en route la pompe		2	Mensuel (de 10 à 49/jan)	Incapacité permanente partielle	Technique	21
Actions mises en place								
Type d'action	Description de l'action		Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Outils / matériel	installation de la pompe à eau sur la remorque		03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	P.Lalut		

Danger	Evalué le	Description	Effectif	Fréquence	Gravité	Maîtrise	IR
Travail isolé	03/08/2011	Lors des entretiens hebdomadaires	2	Mensuel (de 10 à 49/jan)	Soins avec arrêt	Organisationnelle et Humaine	8
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Organisation/Procédure/Consigne	Demande de prévenir le secrétariat avant tout déplacement sur le site	03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	S. Erdogan		
Agression physique / verbale	03/08/2011	Utilisateurs non autorisés du site	2	Mensuel (de 10 à 49/jan)	Soins avec arrêt	Humaine et Technique et Organisationnelle	4
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Organisation/Procédure/Consigne	mise en place d'un règlement et de consignes spécifiques	03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	G.Liot		

SDF

Danger	Evalué le	Description	Effectif	Fréquence	Gravité	Maîtrise	IR
Manutention de charges inertes (lourdes, difficiles, cadence élevée)	03/08/2011	Déplacement du mobilier de la salle	2	Mensuel (de 10 à 49/jan)	Soins avec arrêt	Technique et Organisationnelle	8
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Outils / matériel	achat de chariots adaptés à chaque type de mobilier	03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	P.Lalut		
Chute de hauteur (contrebas, échelle, élément élevé)	03/08/2011	décoration de la salle	2	Mensuel (de 10 à 49/jan)	Soins avec arrêt	Technique et Humaine	8
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Outils / matériel	Achat d'un escabeau sécurisé et de mande d'être toujours à deux pour la décoration de la salle	03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	P.Lalut		
Intervention d'entreprises extérieures (Plan de prévention, méconnaissance des risques)	03/08/2011	participations à des travaux à risque	2	Exceptionnel (moins de 10/jan)	Soins avec arrêt	Organisationnelle et Humaine	2
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Organisation/Procédure/Consigne	Interdiction de participer à des travaux exposant le personnel communal en particulier dans l'usage d'outils travail autorisés pour les artisans	03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	G.Liot		

COMMUNE DE AUSSAC VADALLE / ADMINISTRATIF

SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Danger	Evalué le	Description	Effectif	Fréquence	Gravité	Maîtrise	IR
Agression physique / verbale	25/07/2011	Réception des administrés	1	Quotidien (plus de 150 j/an)	Soins sans arrêt	Humaine	7.5
Actions mises en place							
Type d'action		Description de l'action		Prévu le	Etat	Le	Pilote
Sensibilisation		Information sur le risque et engagement à ne pas s'exposer inutilement. Mise à disposition d'un numéro de portable de l'élu de permanence accessible 24h sur 24. Echanges fréquents avec le maire sur ce sujet.		25/07/2012	Réalisée	25/07/2011	G. LIOT
Travail isolé		25/07/2011	seul personnel administratif de la commune	1	Quotidien (plus de 150 j/an)	Soins sans arrêt	Humaine et Technique et Organisationnelle
							2.5
Actions mises en place							
Type d'action		Description de l'action		Prévu le	Etat	Le	Pilote
Outils / matériel		Numéro de téléphone de l'élu de permanence accessible 24h sur 24h		25/07/2012	Réalisée	25/07/2011	G. LIOT
Travail sur écran de visualisation		25/07/2011	Tâches de secrétariat	1	Quotidien (plus de 150 j/an)	Soins sans arrêt	Humaine et Technique et Organisationnelle
							2.5
Actions mises en place							
Type d'action		Description de l'action		Prévu le	Etat	Le	Pilote
Outils / matériel		Mise en place d'un écran plat de grande dimension		25/07/2012	Réalisée	25/07/2011	G. LIOT
Outils / matériel		Mise en place d'un écran plat de grande dimension		25/07/2012	Réalisée	25/07/2011	G. LIOT
Utilisation de véhicule		25/07/2011	Distribution de courriers et d'information	1	Mensuel (de 10 à 49 j/an)	Soins sans arrêt	Technique et Organisationnelle
							2
Actions mises en place							
Type d'action		Description de l'action		Prévu le	Etat	Le	Pilote
Equipement collectif		Mise à disposition d'un véhicule doté de dispositifs de sécurité et de confort.		25/07/2012	Réalisée	25/07/2011	G. LIOT
Organisation du travail (délais, surcharge, trajet,		25/07/2011	Nécessaire réactivité aux demande	1	Hebdomadaire	Soins sans arrêt	Humaine et
							1.75

Danger	Evalué le	Description	Effectif	Fréquence	Gravité	Maîtrise	IR
horaires)		contraintes par des dates de réponse réglementaire		(de 50 à 150 j/an)		Technique et Organisationnelle	
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Formation	Formation continue sur les tâches à accomplir et soutien pour la réalisation par le Maire et les adjoints.	25/07/2012	Réalisée	25/07/2011	G. LIOT		

COMMUNE DE AUSSAC VADALLE / TECHNIQUE

AGENT TECHNIQUE

Danger	Evalué le	Description	Effectif	Fréquence	Gravité	Maîtrise	IR
Chute de hauteur (contrebas, échelle, élément élevé)	26/07/2011	dans le cadre de l'utilisation d'escabeau	2	Mensuel (de 10 à 49 j/an)	Incapacité permanente partielle	Technique et Humaine	14
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Outils / matériel	Utilisation d'un escabeau sécurisé et interdiction de travail en hauteur	26/07/2012	Réalisée	26/07/2011	P. Lalut		
Utilisation de produits inflammables comburants - combustibles	26/07/2011	remplissage des réservoirs d'engins	2	Mensuel (de 10 à 49 j/an)	Soins avec arrêt	Technique et Humaine	8
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Outils / matériel	Achat d'une citerne homologuée et d'une station de pompage électrique	26/07/2012	En cours	26/07/2011	P. Lalut		
Travail isolé	26/07/2011	Intervention spécialisée ou en période de congés	2	Mensuel (de 10 à 49 j/an)	Soins avec arrêt	Technique et Humaine	8
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Communication	Demande de prévenir la secrétaire ou un élu des déplacement et du planning d'intervention	26/07/2012	Réalisée	26/07/2011	P. Lalut		
Posture inappropriée (contrainte rachidienne)	26/07/2011	Conduite des engins	2	Mensuel (de 10 à 49 j/an)	Soins avec arrêt	Technique et Humaine	8
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Produits	Amélioration du siège de conduite et localisation des commandes de l'engin en face avant	26/07/2012	Réalisée	26/07/2011	P. Lalut		
Utilisation de véhicule	26/07/2011	Utilisation d'un VL ou du Minibus de transport de personnes (9Places)	2	Hebdomadaire (de 50 à 150 j/an)	Soins avec arrêt	Humaine et Technique et Organisationnelle	7
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Organisation/Procédure/Consigne	Rappel des consignes de prudence.	26/07/2012	Réalisée	26/07/2011	G. Liot		

Danger	Evalué le	Description	Effectif	Fréquence	Gravité	Maîtrise	IR
Vibrations	26/07/2011	Dans le cas d'utilisation d'engins ou d'outils d'entretien	2	Mensuel (de 10 à 49 j/an)	Soins avec arrêt	Humaine et Technique et Organisationnelle	4
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Produits	Amélioration du siège conducteur du truteur et remplacement des outils anciens	26/07/2012	Réalisée	26/07/2011	P.Lalut		
Intervention sur la voie publique	26/07/2011	entretien de la voirie et des abords	2	Hebdomadaire (de 50 à 150 j/an)	Soins sans arrêt	Technique Humaine et	3.5
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Equipement individuel	Dotation en EI et mise en place de moyens de signalisation collectifs	26/07/2012	Réalisée	26/07/2011	P.Lalut		
Chute de plain-pied	26/07/2011	sur un chantier	2	Mensuel (de 10 à 49 j/an)	Soins sans arrêt	Humaine	3
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Sensibilisation	Informations su les risques liés aux chantiers extérieur	26/07/2012	Réalisée	26/07/2011	P.Lalut		
Agression physique / verbale	26/07/2011	Contact avec les administrés ou les usagers de la voirie	2	Mensuel (de 10 à 49 j/an)	Soins sans arrêt	Technique Humaine et	2
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Sensibilisation	Consigne pour ne pas entrer dans le jeu et gadrer son calme et son sang froid. Prévenir l'Elu de permanence	26/07/2012	Réalisée	26/07/2011	P. Lalut		
Manutention de charges inertes (lourdes, difficiles, cadence élevée)	26/07/2011	dans le cas d'intervention non programmée	2	Exceptionnel (moins de 10 j/an)	Soins avec arrêt	Technique Humaine et	2
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Communication	Demande de limiter au cas de force majeure uniquement	26/07/2012	Réalisée	26/07/2011	P.Lalut		
Bruit	26/07/2011	Dans le cadre de la mise en oeuvre d'outils dotés de moteur thermique	2	Exceptionnel (moins de 10 j/an)	Soins sans arrêt	Technique Humaine et	.5
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Equipement individuel	Port du casque anti bruit	26/07/2012	Réalisée	26/07/2011	P.Lalut		

Danger	Evalué le	Description	Effectif	Fréquence	Gravité	Maîtrise	IR
--------	-----------	-------------	----------	-----------	---------	----------	----

COORDONNATEUR TRAVAUX

Danger	Evalué le	Description	Effectif	Fréquence	Gravité	Maîtrise	IR
Difficultés relationnelles, harcèlement	26/07/2011	Encadrement d'une équipe	1	Mensuel (de 10 à 49 j/an)	Soins sans arrêt	Organisationnelle et Humaine	2
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Sensibilisation	Initiation à la conduite du personnel et accompagnement par le Maire et les adjoints	26/07/2012	Réalisée	26/07/2011	G. LIOT		
Intervention d'entreprises extérieures (Plan de prévention, méconnaissance des risques)	26/07/2011	Coordination des entreprises et du personnel	1	Mensuel (de 10 à 49 j/an)	Soins sans arrêt	Technique et Organisationnelle	2
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Communication	Participation aux réunions de programmation afin de tenir compte des besoins de l'équipe	26/07/2012	Réalisée	26/07/2011	G. LIOT		
Organisation du travail (délais, surcharge, trajet, horaires)	26/07/2011	Responsabilité des emplois du temps	1	Mensuel (de 10 à 49 j/an)	Soins sans arrêt	Technique et Organisationnelle	2
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Communication	Notes de services fixant le cadre d'application	26/07/2012	Réalisée	26/07/2011	G.LIOT		
Intervention de travailleurs saisonniers ou temporaires (prise en compte des contraintes internes)	26/07/2011	Gestion des personnels saisonniers	1	Exceptionnel (moins de 10 j/an)	Soins sans arrêt	Humaine et Technique et Organisationnelle	.25
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Communication	Réunion de préparation et définition des rôles à chaque recrutement saisonnier	26/07/2012	Réalisée	26/07/2011	G. LIOT		

ENTRETIEN, MÉNAGE

Danger	Evalué le	Description	Effectif	Fréquence	Gravité	Maîtrise	IR
Manipulation/projection de produits dangereux/allergènes	03/08/2011	produits détergents	2	Hebdomadaire (de 50 à 150)	Soins avec arrêt	Organisationnelle et Humaine	14

Danger	Evalué le	Description	Effectif	Fréquence	Gravité	Maîtrise	IR
				j/an)			
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action		Prévu le	Etat	Le	Pilote	
Communication	Consigne d'emploi		03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	M. GLEMAIN	
Communication	Consigne d'emploi		03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	M. GLEMAIN	
Chute de plain-pied	03/08/2011	surface rendue glissante lors de l'entretien	2	Hebdomadaire (de 50 à 150 j/an)	Soins avec arrêt	Organisationnelle et Humaine	14
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action		Prévu le	Etat	Le	Pilote	
Sensibilisation	Evocation du risque et de la nécessité d'en tenir compte		03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	G. LIOT	
Travail isolé	03/08/2011	Intervention en horaires décalés	2	Hebdomadaire (de 50 à 150 j/an)	Soins sans arrêt	Organisationnelle et Humaine	3.5
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action		Prévu le	Etat	Le	Pilote	
Communication	Mise en place d'un numéro 24h sur 24 pour joindre un élu et de suivi par le Coordonnateur		03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	P. Lalut	
Posture inappropriée (contrainte rachidienne)	03/08/2011	dans la mise en oeuvre d'outils spécifiques	2	Mensuel (de 10 à 49 j/an)	Soins sans arrêt	Humaine et Technique et Organisationnelle	1
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action		Prévu le	Etat	Le	Pilote	
Equipement collectif	Aquisition d'outils adaptés		03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	G. LIOT	

RSP RESTAURANT SCOLAIRE

Danger	Evalué le	Description	Effectif	Fréquence	Gravité	Maîtrise	IR
Chute de plain-pied	03/08/2011	en manipulant les ustensiles de cuisine	1	Hebdomadaire (de 50 à 150 j/an)	Soins avec arrêt	Organisationnelle et Humaine	14
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action		Prévu le	Etat	Le	Pilote	
Sensibilisation	évocationdu risque et des bonnes pratiques pour l'éviter.		03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	G . LIOT	
Bruit	03/08/2011	pendant les repas	1	Hebdomadaire (de 50 à 150	Soins sans arrêt	Technique et Organisationnel	3.5

Danger	Evalué le	Description	Effectif	Fréquence	Gravité	Maîtrise	IR
				j/an)		e	
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action		Prévu le	Etat	Le	Pilote	
Formation	Mise en place de consignes pour les élèves		03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	F. Laurent	
Espace de travail (confinement, agencement)	03/08/2011	la surface de la cuisine est limitée	1	Hebdomadaire (de 50 à 150 j/an)	Soins sans arrêt	Technique et Humaine	3.5
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action		Prévu le	Etat	Le	Pilote	
Equipement collectif	Réorganisation du mobilier		03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	M. Glémain	
Organisation du travail (délais, surcharge, trajet, horaires)	03/08/2011	gestion des approvisionnement	1	Hebdomadaire (de 50 à 150 j/an)	Soins sans arrêt	Organisationnelle et Humaine	3.5
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action		Prévu le	Etat	Le	Pilote	
Organisation/Procédure/Consigne	Mise en place d'un groupe de fournisseurs et intervention des élus		03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	G.Liot	
Agression physique / verbale	03/08/2011	Parents d'élèves	1	Exceptionnel (moins de 10 j/an)	Soins sans arrêt	Humaine	.75
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action		Prévu le	Etat	Le	Pilote	
Sensibilisation	ne pas s'opposer aux personnes et renvoyer vers les élus.		03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	M. Glémain	

SURVEILLANCE REPAS ET RÉCRÉATION,NAVETTE.

Danger	Evalué le	Description	Effectif	Fréquence	Gravité	Maîtrise	IR
Intervention sur la voie publique	03/08/2011	Pour sécuriser la montée et descente du minibus par les enfants	1	Hebdomadaire (de 50 à 150 j/an)	Soins avec arrêt	Organisationnelle et Humaine	14
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action		Prévu le	Etat	Le	Pilote	
Organisation/Procédure/Consigne	Consigne de sécurité :GUIDE POUR LA SECURITE DES TRANSPORTS SCOLAIRES d'Aout 2009		03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	G.Liot	
Utilisation de véhicule	03/08/2011	Conduite du minibus	1	Hebdomadaire (de 50 à 150	Soins avec arrêt	Humaine et Technique et	7

Danger	Evalué le	Description	Effectif	Fréquence	Gravité	Maîtrise	IR
				j/an)		Organisationnelle	
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Organisation/Procédure/Consigne	Consigne : GUIDE POUR LA SECURITE DES TRANSPORTS SCOLAIRES d'aout 2009	03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	G.Liot		
Manipulation de personnes	03/08/2011	Surveillances des enfants au cours de repas et dans le minibus	1	Hebdomadaire (de 50 à 150 j/an)	Soins sans arrêt	Organisationnelle et Humaine	3.5
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Organisation/Procédure/Consigne	Consignes de comportement et mise en place de compte rendu d'incident	03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	M.Glémain		
Chute de plain-pied	03/08/2011	Dans le cadre de la surveillance si besoin d'intervenir rapidement	1	Exceptionnel (moins de 10 j/an)	Soins avec arrêt	Humaine	3
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Sensibilisation	Evocation du risque et de la nécessité d'être toujours en meilleur position d'intervention	03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	M. Glémain		
Bruit	03/08/2011	lors de la surveillance des repas	1	Hebdomadaire (de 50 à 150 j/an)	Soins sans arrêt	Humaine Technique et Organisationnelle	1.75
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Organisation/Procédure/Consigne	Mise en place de consignes à suivre par les enfants	03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	M. Glémain		
Agression physique / verbale	03/08/2011	Enfants et / ou parents	1	Mensuel (de 10 à 49 j/an)	Soins sans arrêt	Humaine Technique et Organisationnelle	1
Actions mises en place							
Type d'action	Description de l'action	Prévu le	Etat	Le	Pilote		
Sensibilisation	demande de renvoyer vers les élus ou les enseignants selon le contexte. Téléphone d'astreinte élus 24h sur 24	03/08/2012	Réalisée	03/08/2011	G.Liot		

